



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 octobre 2004  
Français  
Original:

---

## Cinquante-neuvième session

Point 110 de l'ordre du jour

### Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

## Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport constitue une mise à jour du précédent rapport sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/58/531/Add.1). Il fait également le point de la situation au 15 octobre 2004 et contient des projections révisées jusqu'au 31 décembre 2004.

Trois principaux indicateurs financiers sont examinés : contributions mises en recouvrement et sommes acquittées, trésorerie et montants dus par l'Organisation aux États Membres. Au 15 octobre 2004, les contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire, des opérations de maintien de la paix et des tribunaux internationaux étaient toutes plus élevées que pour 2003. Le montant des contributions non acquittées était également plus élevé en ce qui concerne le budget ordinaire et le maintien de la paix, certains signes indiquant toutefois qu'il sera un peu plus bas à la fin de 2004 pour le budget ordinaire qu'il ne l'était à la fin de 2003.

Les projections concernant les soldes de trésorerie à la fin de 2004 sont plus élevées pour le budget ordinaire et les comptes des opérations de maintien de la paix qu'à la fin de 2003. Les tribunaux internationaux devraient continuer d'afficher un déficit de trésorerie, moins important cependant que le montant emprunté à la fin de 2003.

Les montants dus aux fournisseurs de contingents et de matériel devraient augmenter un peu plus qu'il n'était prévu en mai en raison du lancement de nouvelles missions au Burundi, en Côte d'Ivoire et en Haïti et du déploiement plus rapide que prévu des contingents de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Par ailleurs, le recouvrement plus rapide qu'à l'ordinaire des contributions a permis un remboursement plus élevé que prévu des sommes dues au titre des contingents. Il a ainsi été possible de limiter l'augmentation des montants qui devaient être remboursés aux États Membres.

La situation financière de l'Organisation s'est améliorée à certains égards, mais des problèmes graves subsistent – notamment en ce qui concerne les deux tribunaux. Quoique moins important qu'il n'était prévu en mai, le déficit de trésorerie n'est toujours pas viable car les ressources disponibles pour le prélèvement d'avances internes sur les comptes des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé sont limitées et peuvent encore diminuer par suite des décisions que l'Assemblée générale prendra.

## **I. Introduction**

1. Le présent rapport constitue une mise à jour du précédent rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/58/531 et Add.1). Il contient des renseignements sur la situation financière de l'Organisation au 15 octobre 2004 et des projections jusqu'au 31 décembre 2004.
2. Si l'Organisation des Nations Unies veut s'acquitter des tâches de plus en plus nombreuses et difficiles que les États Membres lui ont confiées, il est essentiel qu'elle dispose d'une assise financière solide et fiable. Des progrès ont été accomplis dans cette direction, mais des problèmes graves subsistent.
3. Traditionnellement, la santé financière de l'ONU est mesurée par trois indicateurs : contributions mises en recouvrement et sommes acquittées, trésorerie et montants dus aux États Membres.

## **II. Examen de la situation financière au 15 octobre 2004**

4. L'examen de la situation financière révèle une augmentation par rapport au 31 décembre 2003. L'une des principales causes en est l'augmentation des activités et des mises en recouvrement approuvées par l'Assemblée générale. Le montant des contributions mises en recouvrement a été plus élevé qu'en 2003 pour le budget ordinaire (1 483 millions de dollars des États-Unis en 2004 contre 1 409 millions en 2003), les Tribunaux internationaux (273 millions contre 217 millions), et le maintien de la paix (4 147 millions contre 2 260 millions). Au 15 octobre 2004, le montant des contributions non réglées au titre du budget ordinaire et du maintien de la paix était également plus élevé qu'à la fin de 2003. Celui des contributions mises en recouvrement pour les Tribunaux, bien que légèrement plus bas, restait à un niveau intolérablement élevé.
5. Le Secrétaire général aimerait rendre particulièrement hommage aux 18 États Membres ci-après qui ont intégralement réglé leurs contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire, des opérations de maintien de la paix, des Tribunaux internationaux et du plan-cadre d'équipement et exigibles au 15 octobre 2004 : Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Canada, Croatie, Danemark, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Singapour, Suisse et Zimbabwe. De plus, l'Azerbaïdjan, le Canada, la Nouvelle-Zélande et Singapour ont également réglé les contributions mises en recouvrement le 30 septembre (qui ne sont pas encore dues et exigibles). Enfin, l'Australie, les Pays-Bas, la République-Unie de Tanzanie et la Suède ont versé l'intégralité de leurs contributions exigibles depuis le 15 octobre 2004. Les autres États Membres sont engagés à suivre l'exemple de ces pays.

### **A. Tribunaux internationaux**

6. Dans son dernier rapport, le Secrétaire général a appelé l'attention sur la situation dangereusement précaire des Tribunaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie. Malgré certaines améliorations, cette situation reste très critique.

7. Le montant des contributions non acquittées au titre des deux Tribunaux a doublé entre 2002 et 2003, pour atteindre près de 88 millions de dollars. Au 15 octobre 2004, il n'était que légèrement inférieur à 80 millions de dollars. Des versements importants sont attendus jusqu'au 31 décembre, mais le déficit devrait toujours s'élever au niveau intolérablement élevé de 21 millions de dollars. Sur les 80 millions de dollars restant à percevoir au 15 octobre, 31 millions étaient dus par les États-Unis, 19 millions par le Japon, 10 millions par le Brésil, 5 millions par l'Argentine et 3 millions par le Mexique. Un groupe de 108 États Membres devaient, ensemble, les 12 millions restants.

8. Traduisant l'incapacité troublante des États Membres d'honorer leurs engagements à l'égard des Tribunaux, pas moins de 113 pays n'avaient toujours pas réglés au 15 octobre toutes leurs contributions au titre de l'un ou de l'autre tribunal. Treize États Membres n'avaient réglé aucune de leurs contributions mises en recouvrement depuis la création de ces organes.

9. Le Secrétaire général tient à exprimer sa reconnaissance aux 78 États Membres qui ont réglé l'intégralité de leurs contributions au 15 octobre et engage les autres États à suivre leur exemple.

## **B. Budget ordinaire**

10. Au 15 octobre 2004, le montant des contributions non acquittées au titre du budget ordinaire s'élevait au total à 725 millions de dollars. Il excède donc de plus de 35 millions celui du montant dû à la même époque l'année passée. Le pays redevable de la contribution la plus élevée devrait effectuer prochainement un versement de 300 millions de dollars, ce qui permettrait de renverser cette tendance défavorable. Malgré cette amélioration, le montant des contributions non réglées au titre du budget ordinaire, en restant très élevé, continue manifestement de compromettre les activités de base de l'Organisation.

11. Sur le total de 725 millions de dollars représentant les contributions non acquittées, 530 millions étaient dus par les États-Unis, 75 millions par le Brésil et 29 millions par l'Argentine. Au 15 octobre 2004, 111 États Membres avaient réglé intégralement leurs contributions au titre du budget ordinaire, 52 États Membres avaient effectué des versements partiels et 28 n'avaient versé aucune contribution en 2004. Le premier chiffre est moins élevé que celui des 118 États Membres ayant réglé l'intégralité de leurs contributions au 15 octobre 2003. Le Secrétaire général tient à remercier les 111 États Membres qui avaient honoré la totalité de leurs obligations financières au titre du budget ordinaire au 15 octobre 2004 et engage les autres États à régler intégralement leurs contributions.

12. Au début de 2004, une encaisse de 23 millions de dollars était disponible pour le budget ordinaire et dans les comptes de réserve connexes. Jusqu'à présent, le prélèvement d'avances internes pour financer les activités prévues au budget ordinaire n'était nécessaire que pendant deux semaines en septembre. Compte tenu des renseignements communiqués par le pays qui verse la contribution la plus élevée, un solde de trésorerie positif de 96 millions de dollars est désormais prévu pour la fin de 2004. Comme indiqué, ce chiffre englobe toutes les réserves disponibles pour financer les activités prévues au budget ordinaire.

## C. Opérations de maintien de la paix

13. Avec le lancement de nouvelles opérations au Burundi, en Côte d'Ivoire et en Haïti, le montant total des contributions mises en recouvrement au titre du maintien de la paix en 2004 atteignait plus de 4 milliards de dollars au 15 octobre. En fonction des mesures que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité prendront, ce montant peut encore augmenter.

14. Les contributions au titre du maintien de la paix sont mises en recouvrement tout au long de l'année, les budgets étant approuvés par l'Assemblée générale et les mandats prorogés par le Conseil de sécurité. L'importance du montant non acquitté est certes préoccupante, mais elle devrait être considérée à la lumière de l'ensemble des montants répartis en 2004 et du fait que des sommes considérables ont été mises en recouvrement en juillet, août et septembre. Il convient également de noter que la période de 30 jours au terme de laquelle les contributions, d'un montant supérieur à 800 millions de dollars, mises en recouvrement le 30 septembre 2004 doivent être versées, n'est pas encore terminée.

15. Au 15 octobre 2004, un montant de 2,5 milliards de dollars restait dû, dont 881 millions par les États-Unis, 567 millions par le Japon, 153 millions par l'Ukraine et 107 millions par l'Italie. Depuis cette date, un montant de 357 millions de dollars a été reçu pour le maintien de la paix, comprenant une contribution de 328 millions acquittée par les États-Unis et d'autres sommes versées par Cuba, la Fédération de Russie, la Hongrie, la Malaisie, Malte, les Pays-Bas, la République arabe syrienne, la République tchèque et la Suède.

16. Au 15 octobre 2004, 18 États Membres (Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Canada, Croatie, Danemark, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Irlande, Norvège, Nouvelle-Zélande, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Singapour, Suisse et Zimbabwe) avaient réglé toutes leurs contributions dues et exigibles. En outre, l'Azerbaïdjan, le Canada, la Nouvelle-Zélande et Singapour s'étaient également acquittés de l'intégralité des contributions mises en recouvrement le 30 septembre 2004, alors que la période de 30 jours prévue pour leur règlement n'est pas encore terminée. Par la suite, l'Australie, les Pays-Bas, la République-Unie de Tanzanie et la Suède se sont acquittés de l'ensemble de leur contribution exigible au titre du maintien de la paix. Tous les autres États Membres sont engagés à suivre cet exemple.

17. Pour ce qui est des prévisions de trésorerie concernant les comptes des opérations de maintien de la paix, qui reposent sur les projections actuelles relatives aux mises en recouvrement, aux montants acquittés et aux débours, le montant des liquidités disponibles devrait s'élever à 1 milliard 419 millions de dollars à la fin de l'année, en se répartissant comme suit : 1 milliard 2 millions dans les comptes des missions actives, 152 millions dans le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix et 265 millions dans les comptes des opérations dont le mandat est terminé. Le montant relativement important de liquidités prévu dans les comptes des opérations actives s'explique par la lenteur avec laquelle les remboursements sont effectués par suite du retard pris dans le déploiement de nouvelles opérations et la signature de mémorandums d'accord les concernant.

18. Cela étant, sur les 265 millions de dollars prévus dans les comptes des opérations dont le mandat est terminé, un montant de 144 millions représente des sommes remboursables aux États Membres et d'autres entités ou détenues dans des

comptes dont le solde net de trésorerie est négatif. En ce qui concerne les 121 millions restant disponibles, la décision de rembourser un montant de 94 millions aux États Membres devrait être prise prochainement. Par conséquent, le solde disponible pour le prélèvement d'avances internes pourrait bien ne pas excéder 27 millions.

19. Pour mettre ces données en perspective, on se rappellera qu'au début de 2004 les Tribunaux internationaux devaient aux opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé un montant de 73 millions de dollars, qu'ils n'ont remboursé que progressivement au cours du premier trimestre. En outre, des prélèvements sur les comptes de ces missions ont été effectués à huit reprises pour financer des opérations en cours et une fois pour financer les activités prévues au budget ordinaire. Au cours de l'année, le montant des emprunts sur les comptes des opérations de maintien de la paix achevées a régulièrement dépassé 27 millions de dollars. Cette situation met en évidence le problème qui pourrait se poser si les déficits de trésorerie des Tribunaux, du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix en cours se poursuivent.

### **III. Montants dus aux États Membres**

20. Les prévisions établies en mai 2004 indiquaient que l'Organisation devrait aux États Membres un montant total de 574 millions de dollars au titre des contingents et du matériel leur appartenant à la fin de l'année, contre un total de 439 millions de dollars à la fin de 2003. Selon les prévisions révisées, ce montant atteindrait 605 millions de dollars au 31 décembre 2004. Cette augmentation est due principalement au déploiement de contingents et de matériel pour les trois nouvelles missions établies en Haïti, au Burundi et en Côte d'Ivoire.

21. Elle s'explique aussi par le déploiement plus rapide que prévu des contingents de la MINUL et le plus grand nombre de mémorandums d'accord signés en ce qui concerne le matériel appartenant aux contingents destiné à toutes les missions récentes. Les montants remboursés au titre des contingents ont été plus élevés que prévu car les contributions pour les missions en cours ont été reçues plus promptement qu'au cours des dernières années. L'Organisation devrait pouvoir effectuer les remboursements au titre des contingents jusqu'en octobre 2004 pour la plupart des missions, au lieu de septembre comme il était prévu. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) fait figure d'exception car des progrès ont été réalisés dans le remboursement des montants dus et les engagements concernant les effectifs, ainsi qu'une partie des montants dus au titre du matériel appartenant à des contingents, ont été réglés jusqu'en décembre 2003.

22. Le Secrétaire général entend s'employer sans réserve à réduire dans toute la mesure possible le montant des sommes dues aux États Membres, compte tenu des besoins opérationnels de chaque mission. Comme d'habitude, sa capacité de le faire dépendra de celle des États Membres d'honorer en temps voulu leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation.

## **IV. Conclusions**

**23. La situation financière s'est quelque peu améliorée, mais des problèmes graves subsistent – en particulier pour les Tribunaux internationaux. De plus, des problèmes importants pourraient encore se poser si les États Membres ne s'acquittent pas avec une plus grande ponctualité de leurs contributions, les ressources disponibles pour le prélèvement d'avances internes étant limitées et pouvant encore diminuer par suite des décisions que l'Assemblée générale prendra. À cet égard, on ne soulignera jamais assez l'importance que les États Membres versent en temps voulu l'intégralité de leurs contributions.**

---